

**Objet: Interpellation concernant la politique de la Municipalité en matière de places de parc dans la Commune. (selon l'article 66 du règlement du conseil communal)**

Monsieur le Président,

Au nom du groupe PLR, je souhaite soumettre à la Municipalité, une interpellation pour la prochaine séance du conseil communal qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2023.

La présente demande concerne la pratique actuelle et la vision de la Municipalité en matière de places de parc sur le territoire communal.

Quelle est la politique des places à disposition sur le territoire communal, zone blanche, bleue, durée limitée, macaron ? combien avons-nous de place à disposition et combien de macarons ?

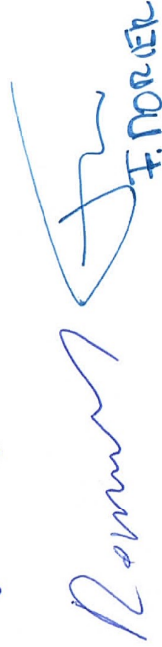
Il y a eu beaucoup de chantiers, et quelques-uns sont encore en activité. Quelles sont les règles pour les places de parcs pour les entreprises ? comment est-ce contrôler ?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

  
Thierry Henry et consorts

Thierry

  
S. Michard

  
F. DORIER